



PETR
Forêt d'Orléans
Loire - Sologne

2024

BIODIV'PRATIQUE

Biodiversité et projets d'aménagement

Mode d'emploi



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



PETR

Forêt d'Orléans
Loire - Sologne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est un syndicat mixte qui regroupe 4 communautés de communes dans le Loiret en région Centre-Val de Loire. Il rassemble au total 56 communes pour une population de plus de 101 000 habitants.



Outil de développement local, le PETR accompagne les porteurs de projets sur son territoire et favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

Il intervient sur des thématiques variées : aménagement du territoire, tourisme, santé, énergie, mobilité, agriculture ou encore biodiversité.



En savoir plus

Le livret Biodiv'pratique a été imaginé comme un outil pédagogique, concret et facile à aborder.

Il s'appuie sur 6 communes pilotes du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, présentant des caractéristiques et des projets variés : Aschères-le-Marché, Bray-Saint-Aignan, Ingrannes, Jargeau, Marcilly-en-Villette et Saint-Benoît-sur-Loire.

Ce livret est composé de deux parties avec une lecture de cartes de la Trame Verte et Bleue et des exemples de projets conciliant aménagement et biodiversité.

La première partie cartographique du livret vise à donner les clés de lecture des cartes de la Trame Verte et Bleue afin de mieux les comprendre, les analyser et surtout les utiliser. Un mode d'emploi est proposé ainsi que des exemples de traduction à partir des communes pilotes.

Une meilleure lisibilité des cartes de la Trame Verte et Bleue permet d'identifier les enjeux environnementaux auxquels le territoire doit répondre. Il s'agit alors d'intégrer les enjeux écologiques aux réflexions d'aménagement.

La seconde partie de ce livret est organisée autour de grandes thématiques : urbanisme, lien social, tourisme et gestion de l'espace public.

Chaque thématique s'appuie sur les projets et problématiques d'aménagement des communes pilotes et apportent des exemples d'actions, des idées d'applications, des méthodes différentes repérées sur d'autres territoires.

Puisse ce livret être source d'inspiration pour vos projets futurs !

Bonne lecture !

Philippe VACHER

Président du PETR
Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Célie PERY

Vice-Présidente du PETR
Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Communes pilotes

Plusieurs critères ont été établis pour sélectionner les communes étudiées dans le présent livret :

- * Typologie des paysages : val de Loire, forêt d'Orléans, forêt de Sologne, paysage agricole... Les différents paysages permettent de s'intéresser à toutes les spécificités écologiques du territoire.
- * Taille de la commune : tranches de population de 540 à 4 600 habitants.
- * Projets en cours ou futurs : projets variés.
- * Situation de la commune par rapport aux documents d'urbanisme : type de document d'urbanisme en vigueur, date de réalisation/révision. Ce critère est très important. En effet, les communes présentant par exemple un PLU (Plan Local de l'Urbanisme) révisé récemment, intègrent beaucoup plus la Trame Verte et Bleue (TVB) et l'environnement au sens large.
- * Communautés de communes du territoire : représentation des 4 communautés de communes du PETR.

PARTIE 1 : CARTOGRAPHIE

Rappels

| | |
|--|---|
| Rappel : Trame Verte et Bleue | 6 |
| Rappel : Documents d'urbanisme et biodiversité | 7 |

Notice

| | |
|---|---|
| Comment lire une carte de la Trame Verte et Bleue ? | 8 |
|---|---|

Lecture de cartes de la Trame Verte et Bleue

| | |
|------------------------------|----|
| Aschères-le-Marché | 10 |
| Bray-Saint-Aignan | 12 |
| Ingrannes | 14 |
| Jargeau | 16 |
| Marcilly-en-Villette | 18 |
| Saint-Benoît-sur-Loire | 20 |



PARTIE 2 : BIODIVERSITÉ ET PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Biodiversité et urbanisation

Projet d'écoquartier à Saint-Benoît-sur-Loire 24

Comment peut-on intégrer la circulation de la biodiversité dans un nouveau secteur d'habitat ?

Biodiversité et lien social

Projet de mare à Ingrannes 30

En quoi valoriser un milieu humide participe à la redynamisation d'un cœur de bourg ?

Biodiversité et tourisme

Projet des fossés à Saint-Benoît-sur-Loire 34

Comment la préservation de l'environnement participe-t-elle à la préservation du patrimoine ?

Projet de milieu humide à Marcilly-en-Villette 36

De quelle manière est-il possible de valoriser écologiquement un milieu humide tout en répondant à une offre touristique ?

Biodiversité et gestion de l'espace public

Requalification du bourg d'Aschères-le-Marché 40

En quoi la requalification du centre-bourg peut participer à la réintroduction de la biodiversité ?

Végétalisation des cimetières à Bray-Saint-Aignan 44

Comment faire des cimetières un atout pour la Trame Verte et Bleue ?

SIGLES 46

Rappel : Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue, qu'est-ce que c'est ?

Lors du Grenelle de l'environnement en 2007 est instituée la Trame Verte et Bleue (TVB) : un réseau écologique national avec pour ambition la préservation de tous les habitats et de toutes les espèces. La TVB doit permettre aux espèces d'assumer leurs fonctions : nutrition, reproduction et repos, ainsi que de soutenir leur dispersion et leur migration.

La Trame Verte et Bleue se compose de deux éléments principaux :

- * les réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ;
- * les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

Finalement, les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

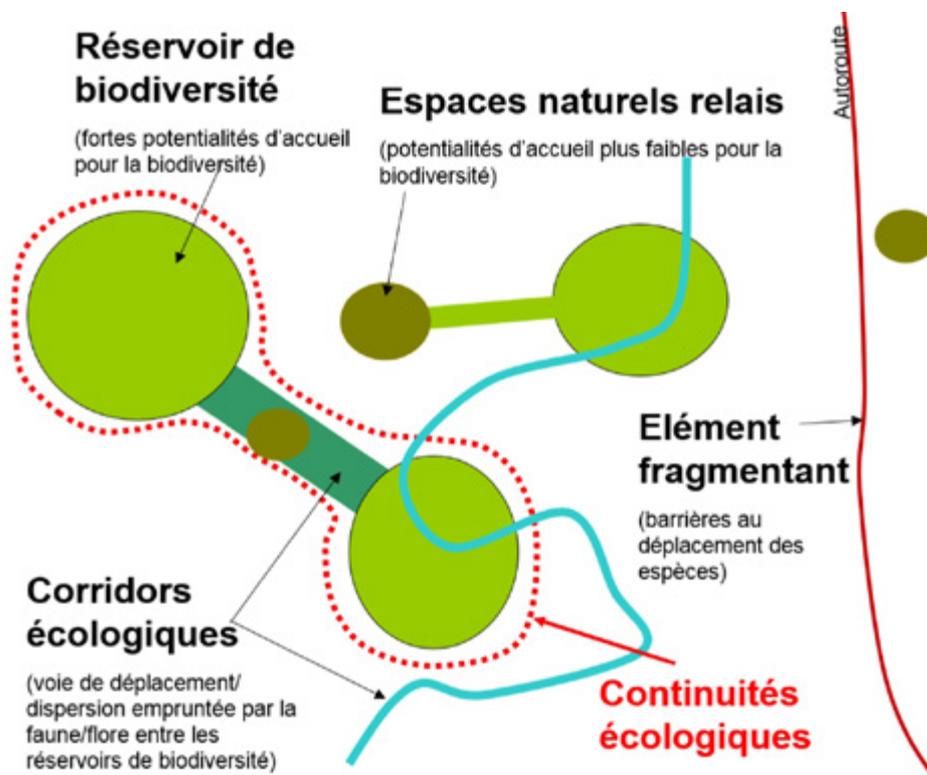


Schéma de la composition d'une Trame Verte et Bleue (SCoT PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne)

Afin de mieux traiter la question des corridors écologiques, des sous-trames constituent la TVB : cours d'eau, forêts humides, pelouses sèches... Elles sont une infrastructure naturelle, qui maille l'ensemble d'un territoire.

Des ruptures peuvent cependant exister sur les corridors : il peut s'agir d'obstacles liés aux infrastructures, ou bien à des changements d'occupation du sol.

La Trame Verte et Bleue du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

En 2014, le territoire du PETR a réalisé des études de la Trame Verte et Bleue. Des cartes ont été produites, en particulier au niveau des communes, ainsi que des plans d'actions et des guides de recommandations.



En savoir plus

URL <<https://foretorleans-loire-sologne.fr/nos-reflexions/biodiversite/trame-verte-et-bleue>>

Rappel : Documents d'urbanisme et biodiversité

Le schéma ci-dessous présente les différents documents d'urbanisme, leurs enjeux en matière de biodiversité et leur articulation. Ce schéma précise également les outils du code de l'urbanisme au service de la TVB aux niveaux du Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) et du Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

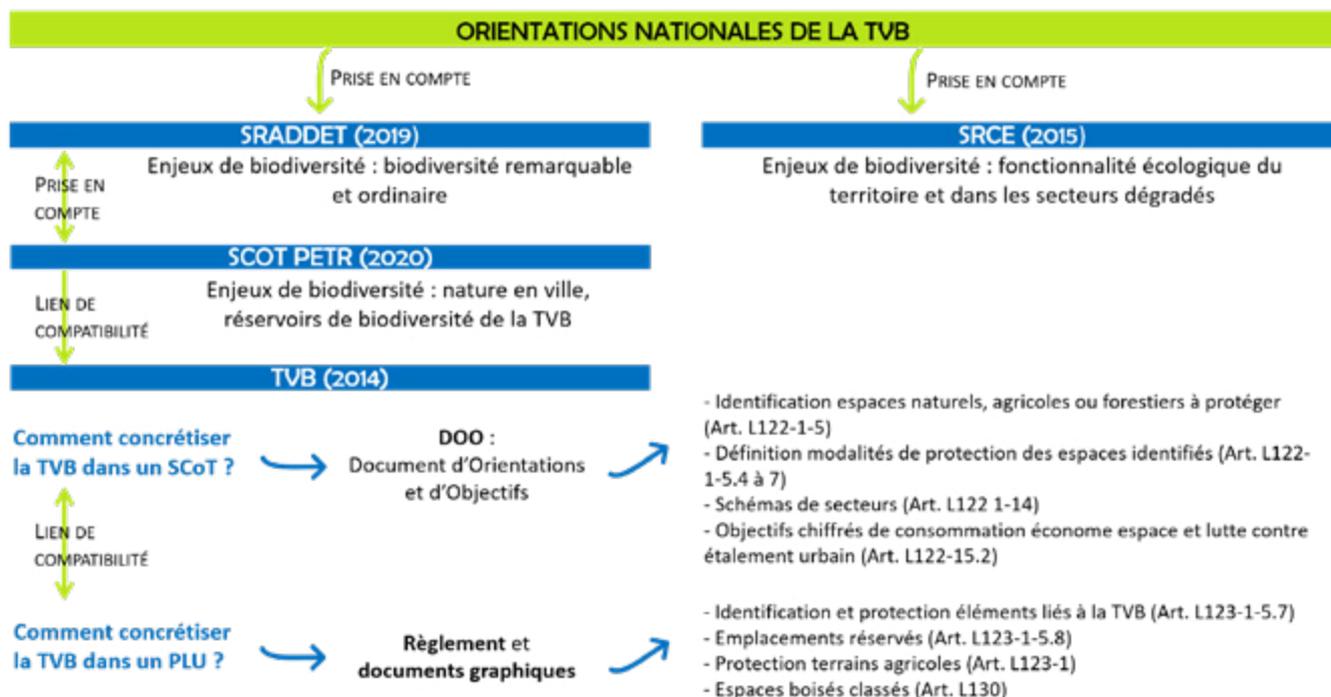


Schéma de synthèse de l'articulation des documents d'urbanisme et leurs enjeux de biodiversité (d'après Ricordel L.)

Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Ce document précise les enjeux concernant la biodiversité pour la Région Centre-Val de Loire, qui cherche à devenir le premier territoire à biodiversité positive au niveau national.

Sur la carte synthétique des objectifs déclinée par le SRADDET sur le Loiret, le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dispose d'une biodiversité remarquable à protéger et préserver.

Le SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le SRCE précise les enjeux de préservation et de protection des espaces.

Les grandes orientations stratégiques définies dans ce document sont de préserver la fonctionnalité écologique du territoire, notamment en évitant toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer.

Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Les grandes orientations du SRCE sont pris en compte dans le SCoT intégrateur du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, approuvé en 2020, et du SCoT des Portes de Sologne, approuvé en 2021.

Les SCoT définissent de grands axes, qui chacun décline plusieurs objectifs. Par exemple, dans le SCoT du PETR, l'axe n° 2 est intitulé « Découvrir son territoire ». L'objectif n° 3 de cet axe précise l'importance de la préservation de la TVB notamment sur l'obligation de préserver les continuités écologiques identifiées dans le SRCE.

Les orientations d'actions à l'échelle du SCoT sont d'intégrer le principe de nature en ville sur l'espace urbanisé et de préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité composant la TVB.

Notice : Comment lire une carte de la Trame Verte et Bleue ?



1 Observer la carte de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Pour commencer à aborder la carte de la TVB, il suffit de regarder la carte et les grands ensembles ou tendances qui ressortent. Par exemple : « A l'Est de mon territoire il y a une grande masse verte », ou encore : « Il y a beaucoup de bleu sur ma carte ». Ce sont des informations simples et factuelles, permettant d'aborder la carte petit à petit.



- * À quoi ressemble le territoire ? De quoi est-il composé ?
- * Que représentent les espaces bâtis et non-bâtis ?

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

Il s'agit de lire la carte minutieusement en analysant les éléments présents, cela peut être des corridors écologiques, des réservoirs de biodiversité, des cours d'eau ou des routes, par exemple. Il est aisé de localiser des espaces d'intérêts sur la carte, et faire ressortir des questions d'interprétations.



- * Que veut-on regarder ?
- * Quelles informations veut-on connaître ?

3 Transposer des éléments avec les documents d'urbanisme en vigueur

Après avoir repéré les éléments pour lesquels nous avons le plus d'intérêt, il faut s'intéresser à leur zonage dans les documents d'urbanisme en vigueur de la commune.



- * Quel est le zonage pour cet élément de la carte ?
- * Quelles sont les restrictions et la réglementation associées ?

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

Maintenant que les éléments d'intérêt de la carte ont été localisés et que leur zonage est connu, il est intéressant de savoir concrètement et visuellement la manière dont ces éléments s'intègrent dans le paysage. Pour cela, il est possible d'aller directement sur le terrain ou d'utiliser des photos récentes, par exemple.

Petit plus : Des sites internet existent et permettent de trouver des photographies aériennes et historiques : Géo Loiret, Géoportail, Remonter le temps, Archives départementales du Loiret.



- * À quoi ressemble cet élément concrètement ? Comment s'inscrit-il dans le paysage ?
- * Les éléments naturels d'intérêt font-ils face à des pressions (urbanisation, activité agricole, présence de routes...) ?

5 Interpréter la carte de la TVB

A cette étape-ci, nous avons toutes les connaissances nécessaires pour interpréter la carte globalement et minutieusement. Il s'agit de faire ressortir les enjeux écologiques et de mieux comprendre les pressions faites sur un espace. Cette lecture pourra finalement permettre d'aménager les territoires en prenant en compte la Trame Verte et Bleue, c'est-à-dire en préservant localement les espaces naturels.



LECTURE DE CARTES
Trame Verte et Bleue

1 Observer la carte

La carte est composée de peu d'éléments de la Trame Verte et Bleue.

Beaucoup de routes traversent le territoire.

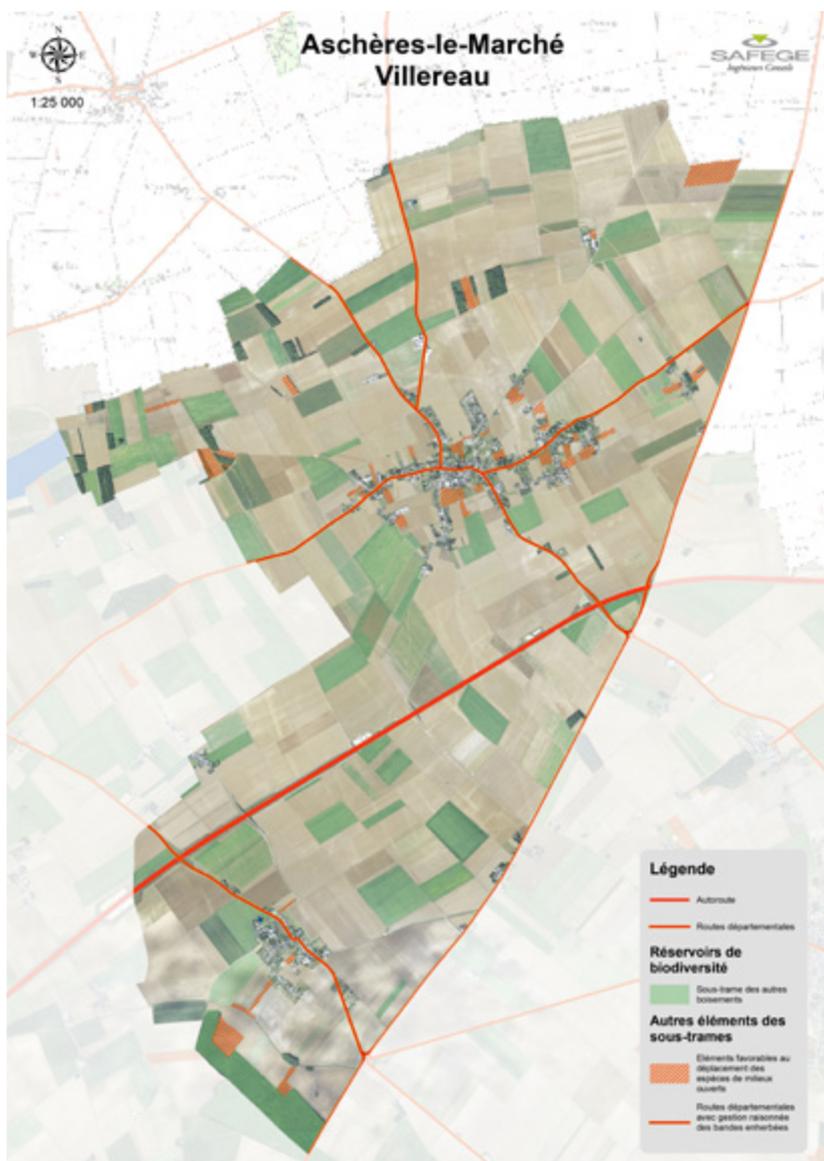
De nombreuses zones sont rayées en orange, surtout concentrées autour du centre-bourg d'Aschères-le-Marché.

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

La carte n'est pas composée d'éléments de biodiversité, en dehors de la zone au Sud, réservoir de biodiversité, qui représente la sous-trame des autres boisements.

Cependant, de nombreux espaces correspondent à des éléments favorables au déplacement des espèces en milieux ouverts.

Le territoire est en effet marqué et structuré par de nombreux axes routiers départementaux, ainsi que par une autoroute au Sud d'Aschères-le-Marché.



Carte de la TVB des communes d'Aschères-le-Marché et Villereau

3 Transposer des éléments avec le règlement graphique du PLU

Pour la suite de l'étude de la carte, les éléments favorables au déplacement des espèces en milieux ouverts sont étudiés. Ils sont surlignés en rouge sur la carte.



Zoom sur la carte de la TVB (carte modifiée par Pacton M.)



En regardant la légende du règlement graphique (zonage) du PLU d'Aschères-le-Marché, la plupart des éléments se trouvent dans le zonage A.

Dans le règlement du PLU, il est écrit : « La zone agricole (A) est une zone permettant la construction de bâtiments destinés à l'activité agricole ».

Concernant sa réglementation, le règlement du PLU précise :

« 1.1. Conformément au Code de l'Urbanisme, les locaux accessoires (type annexes) n'ayant pas de destination de construction en propre sont réputés avoir la même destination et sous-destination que le local principal.

1.2. Les interdictions ci-dessous ne s'appliquent pas aux aménagements ou transformations des constructions principales existantes, ainsi que de leurs locaux accessoires existants ».



PLU d'Aschères-le-Marché (modifié par Pacton M.)

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

Pour aller plus loin dans l'analyse de la carte, la zone la plus étendue est examinée. Il s'agit de la zone rouge la plus au Sud de la commune.

Cette zone est classée comme favorable au déplacement des espèces dans la carte de la TVB et comme zone agricole dans le PLU. La photographie aérienne permet d'observer que cette zone doit être un espace réservé aux engins agricoles.



Vue aérienne d'Aschères-le-Marché (Géoportail modifié par Pacton M.)

5 Interpréter la carte

En regardant la carte d'une manière globale, peu d'éléments de biodiversité se dégagent.

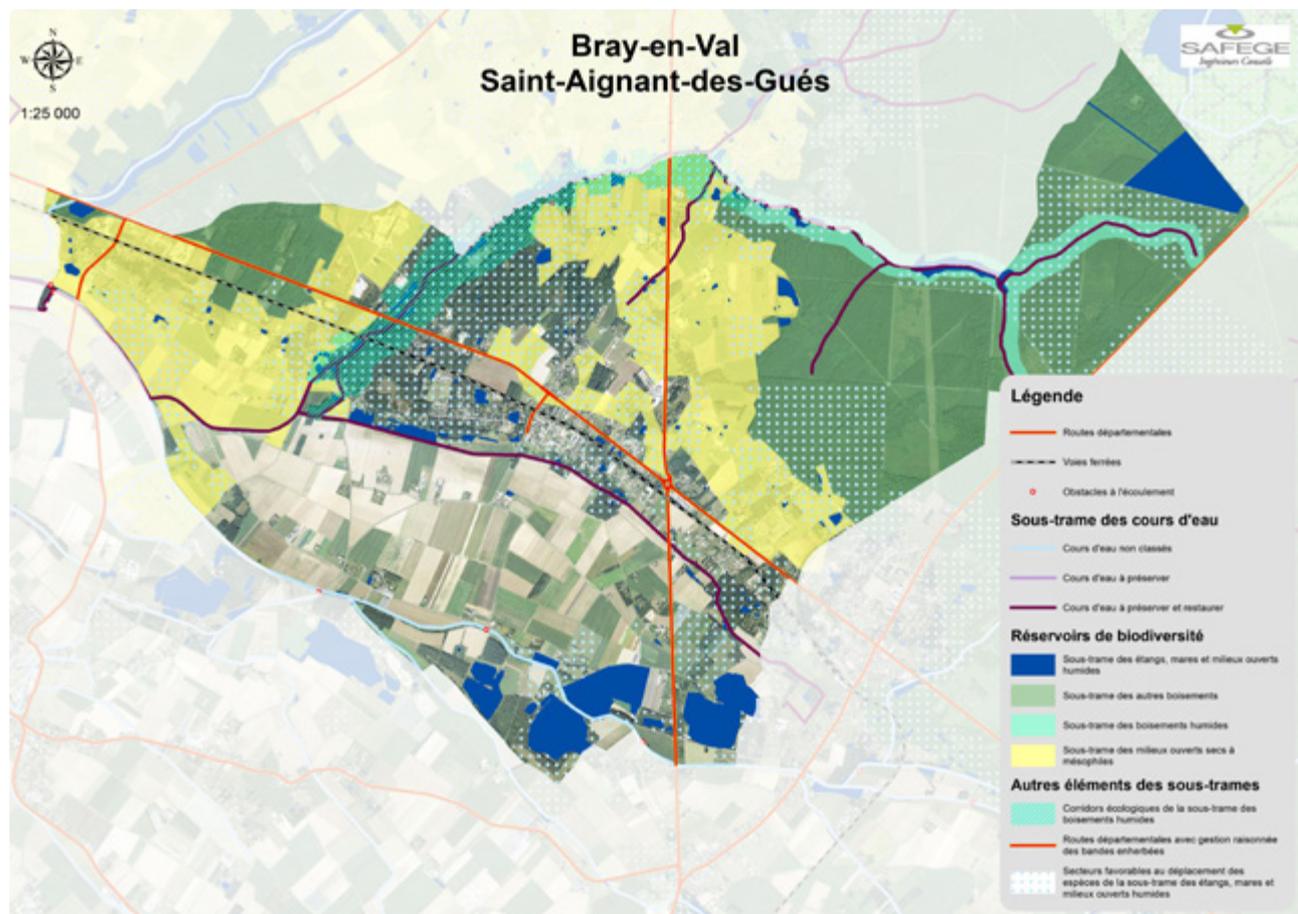
De plus, la carte de la TVB ne fait ressortir que des éléments favorables au déplacement des espèces de milieux ouverts. Celles-ci sont essentiellement situées sur des zones agricoles, étant très nombreuses sur le territoire d'Aschères-le-Marché.

En s'intéressant à un espace favorable au déplacement des espèces de milieux ouverts, celui-ci apparaît comme très peu végétalisé, avec la présence d'une activité agricole.

La raison pour laquelle cette surface classée A est considérée comme un élément favorable au déplacement des espèces de milieux ouverts, est certainement que la surface n'est pas exploitée, contrairement aux paysages au Sud de la zone. Des aménagements paysagers pourraient y être pensés.

1 Observer la carte

La carte de la TVB est composée de nombreux éléments différents. La carte comporte des grandes masses vertes et jaunes. Des grands axes violets et rouges coupent la carte. Des éléments bleus, situés notamment à l'extrémité Sud de la commune, sont également présents. En revanche, la partie Sud de la commune n'est pas colorisée.



Carte de la TVB des communes de Bray-en-Val et Saint-Aignan-des-Gués
Bray-Saint-Aignan est une commune nouvelle, composée des bourgs de Bray-en-Val et de Saint-Aignan-des-Gués

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

Au Nord-Est de la carte, la sous-trame des boisements est très présente, avec des corridors de cette même sous-trame. A proximité de l'urbanisation, la sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles apparaît fortement.

La Trame Bleue est représentée sur l'ensemble de la carte. Des cours d'eau à préserver et à restaurer sont situés au Sud et au Nord de la commune. De plus, la Trame Bleue comprend la sous-trame des boisements humides et la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides par touches dans l'enveloppe urbaine et au Sud de la carte. Tous ces éléments composent des corridors écologiques de la sous-trame des boisements humides et des secteurs favorables au déplacement des espèces de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides.

Enfin, le passage dans l'ensemble de l'enveloppe urbaine d'une ancienne voie de chemin de fer et de deux grandes voies routières constitue une rupture importante.

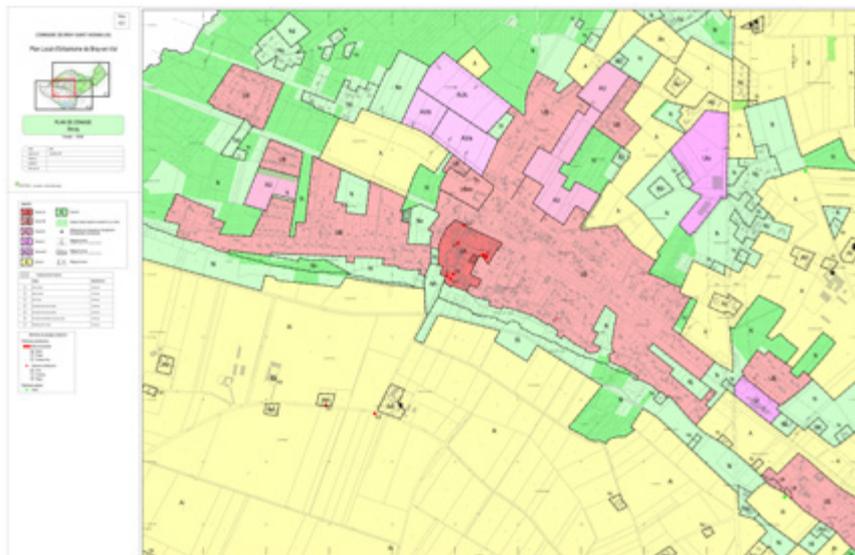


3 Transposer des éléments avec le règlement graphique du PLU

Pour la suite de la lecture de carte, la sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles est étudiée.

La sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles est classée en zone A (agricole) dans le règlement graphique du PLU datant de 2018.

Ce zonage induit un règlement écrit qui précise : « Elle est constituée par les parties du territoire communal réservées aux activités agricoles qu'il convient de protéger de l'urbanisation pour ne pas y porter atteinte. Elle comporte un certain nombre de bâtiments, isolés ou groupés, destinés à l'exploitation agricole ».



Règlement graphique du PLU de Bray-Saint-Aignan

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

D'après les photographies du terrain, la sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles concerne les landes, les pelouses et les prairies. Ces espaces sont des lieux qui sont fortement associés aux activités humaines.



Vue d'un espace composant la sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles

5 Interpréter la carte

A la lecture de la carte, la commune de Bray-Saint-Aignan possède une diversité de paysages bénéfiques à la biodiversité. En plus d'être les témoins du patrimoine agricole régional, ces milieux doivent être protégés pour préserver la sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles, qui représentent une flore et une faune bien distinctes : prairies, landes, pelouses, carabes, renards ou encore buses.

Il est nécessaire de conserver la diversité des paysages puisqu'elle induit une diversité écologique. Grâce à cela les espèces peuvent se déplacer, se nourrir, chasser... Ainsi, la sous-trame des milieux ouverts est tant un réservoir de biodiversité qu'un corridor écologique.

1 Observer la carte

La carte de la TVB d'Ingrannes est très riche. Beaucoup d'éléments verts et bleus sont présents. Ils sont homogènes sur la commune. Plusieurs traits bleu clair peuvent déjà indiquer que la commune est pourvue de cours d'eau.

Peu d'axes rouges traversent la commune d'Ingrannes

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

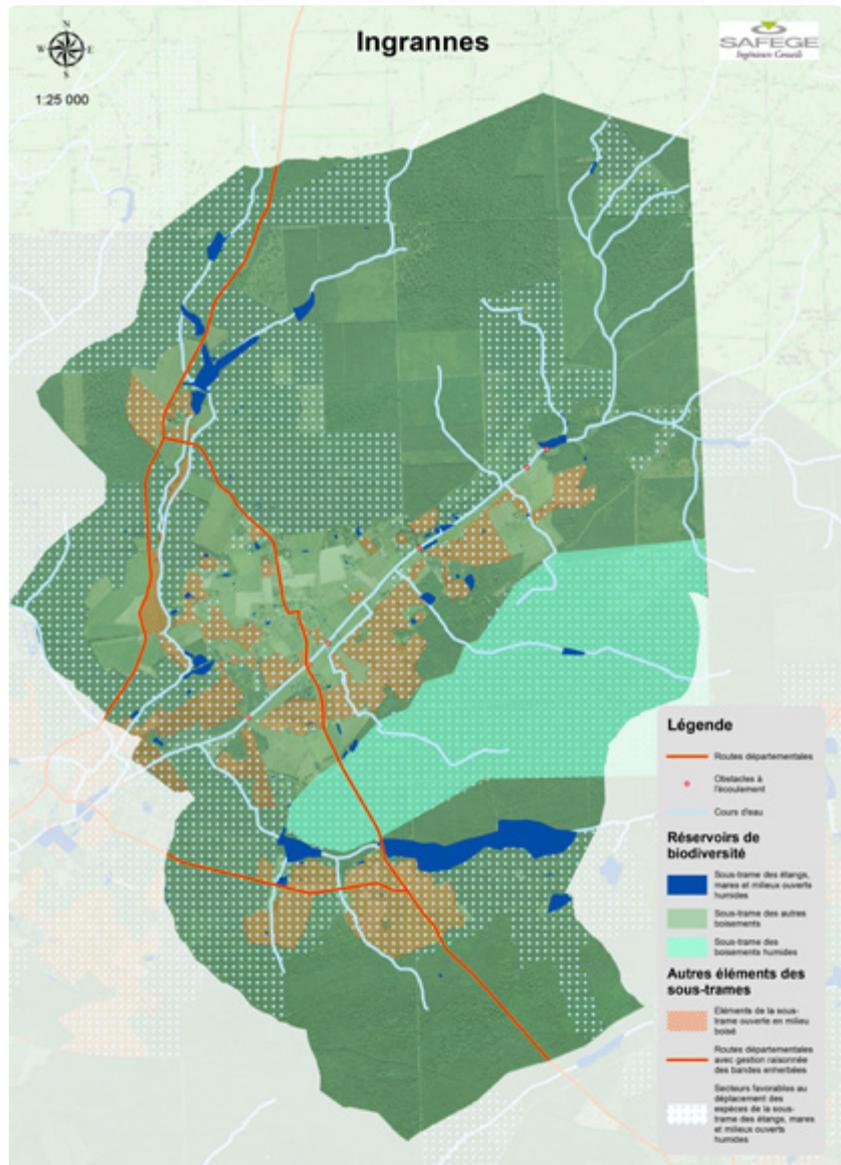
Les éléments bleus et verts sont des réservoirs de biodiversité.

En effet, le territoire dispose de réservoirs de biodiversité de la sous-trame des autres boisements. Ces réservoirs composent la majeure partie du territoire.

Un réservoir de biodiversité de la sous-trame des boisements humides est également présent. Il s'agit d'un élément distinct et d'un seul tenant.

Enfin, un réservoir de biodiversité important de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides est à relever.

La forte présence de secteurs favorables au déplacement des espèces de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides est aussi à noter.



Carte de la TVB de la commune d'Ingrannes

3 Transposer des éléments avec les documents d'urbanisme en vigueur

Pour la suite de l'étude de la carte, le réservoir de biodiversité de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides est étudié.

La commune d'Ingrannes ne dispose pas de carte communale. Aujourd'hui, l'urbanisme est régi sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Dans le cas du RNU, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme :

- Certaines évolutions des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole ;
- Des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ;
- Des constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes...



Règlement National d'Urbanisme (RNU) :

Le RNU s'applique intégralement dans les communes qui ne disposent ni d'une carte communale, ni d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), ni d'un document tenant lieu de PLU.

Pour la commune d'Ingrannes, très peu d'éléments d'urbanisme concernant un zonage et un règlement associé existent. Dans ce cas, les informations sont à rechercher par d'autres supports.

Il est ainsi possible de se renseigner à la mairie sur les permis de construire en cours. Cette démarche peut informer sur les projets de la commune.

Pour Ingrannes, aucun permis de construire n'est accepté. Le foncier disponible a été consommé.

Au niveau du SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, approuvé en 2020, les enveloppes urbaines des communes sont cartographiées dans des pièces annexes. Ces documents peuvent être utilisés pour transposer les éléments de la carte de la TVB.

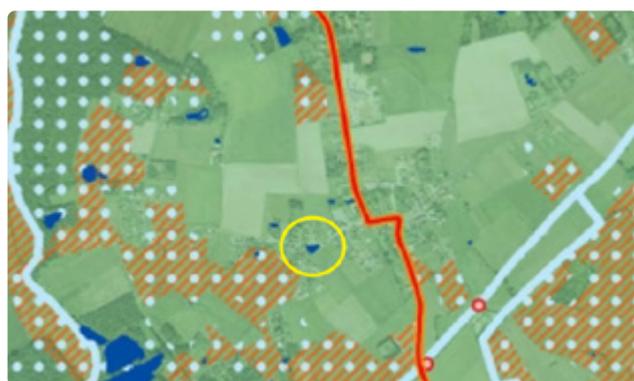
Le SCoT indique également que la commune d'Ingrannes peut construire 13 logements sur 20 ans.

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

La sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides est très présente sur la commune d'Ingrannes.

De plus, dans le centre-bourg une tâche bleue se détache. Il est difficile de savoir ce que représente cette tâche physiquement sur le territoire sans aller sur le terrain.

La tache bleue est une mare située entre deux routes à l'entrée Est du centre-bourg.



Zoom sur la carte de la TVB d'Ingrannes



Vue de la mare d'Ingrannes (Pacton M.)

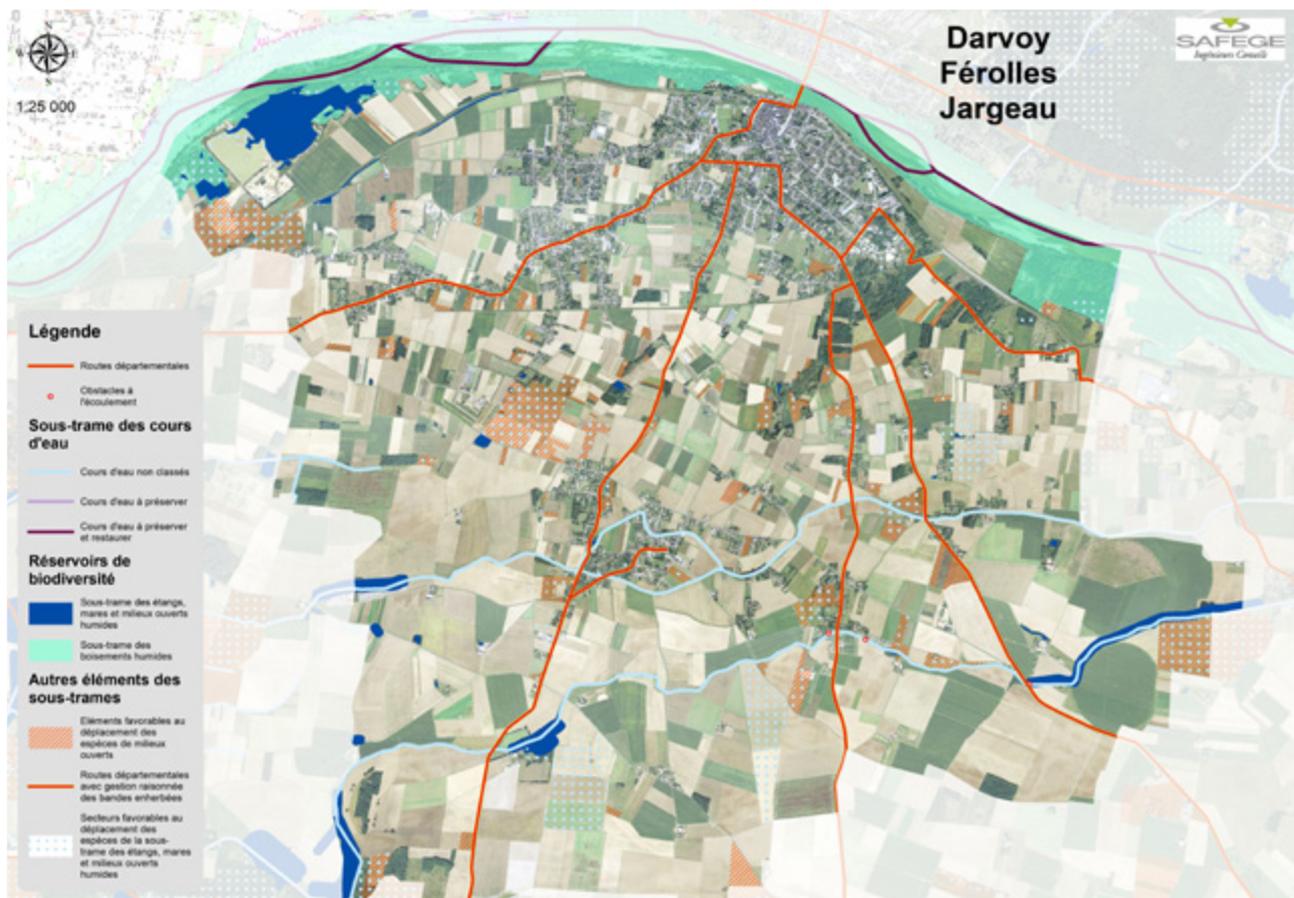
5 Interpréter la carte

D'après les informations obtenues sur les documents d'urbanisme (SCoT et RNU), la commune ne peut pas construire. Ainsi cela peut supposer que la pression sur les espaces naturels sera faible. La TVB devient alors un élément majeur de la commune, qui représente des réservoirs de biodiversité très conséquents. Avec des espaces favorables aux déplacements des espèces, il est intéressant pour la commune de restaurer et/ou protéger des corridors écologiques.

1 Observer la carte

A première vue, la carte présente peu d'éléments de la Trame Verte et Bleue. Ils se situent essentiellement au Nord de la commune. Le territoire est traversé par de nombreux axes rouges.

Des axes bleus se distinguent également ainsi que des taches bleu foncé sur la partie Sud de la carte.



Carte de la TVB des communes de Darvoy, Férolles et Jargeau

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

La carte de Jargeau est essentiellement marquée par la présence de la Loire au Nord de la commune. La carte légende le fleuve comme étant un cours d'eau à préserver et à restaurer. Tel que le met en valeur la carte, la Loire constitue un important réservoir de biodiversité de la sous-trame des boisements humides.

A l'Ouest du territoire, se situe une importante masse d'eau appartenant à la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides.

De plus, les abords du fleuve permettent que, de manière diffuse, des secteurs favorables au déplacement des espèces de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides soient présents. En revanche, à cause de leur disparité et de leur éloignement, ils ne constituent pas des corridors de biodiversité.

3 Transposer des éléments avec le règlement graphique du PLU

Les secteurs favorables au déplacement des espèces de la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides sont étudiés. Il s'agit de les repérer concrètement sur le territoire. L'intérêt est de penser à l'aménagement du territoire tout en préservant ces milieux humides.

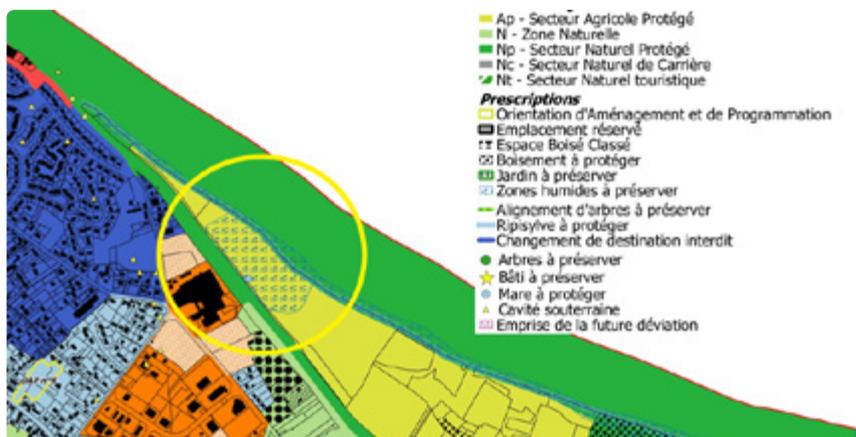


A partir du règlement graphique du PLU de Jargeau, une zone humide existe près de la Loire. Elle est classée en secteur agricole protégé avec une prescription de zone humide à préserver.

En revanche, cette information n'est pas présente sur la carte de la TVB.

La réglementation interdit sur ces secteurs toutes les constructions et installations en dehors :

- « des constructions et installations nécessaires à l'entretien et à la mise en valeur du site.
- de la déviation de la route départementale 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel (y compris les affouillements et exhaussements du sol indispensables aux travaux de déviation) ».



Zoom sur la zone humide identifiée dans le règlement graphique du PLU de Jargeau

Prescriptions pour la zone humide :

« 2.3.b. Protections paysagères et environnementales :

- Les zones humides identifiées sur le document graphique sont à préserver de toute occupation du sol sauf s'il est démontré l'absence de zone humide.
- Les mares et autres plans d'eau matérialisés sur le document graphique sont à préserver et leurs abords à préserver de toute occupation du sol qui nuirait à la protection de la biodiversité. Les végétaux sont à préserver ou à remplacer par des essences locales ».

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

Les photographies du terrain indiquent la présence d'une zone humide. Dans ce genre de situation, cette étape prend tout son sens. En effet, les documents que nous avons à disposition ne sont pas à jour de la même manière, d'où l'importance et l'intérêt de l'observation de terrain.



Vue de la zone humide située en bord de Loire à Jargeau (Ricordel L.)

5 Interpréter la carte

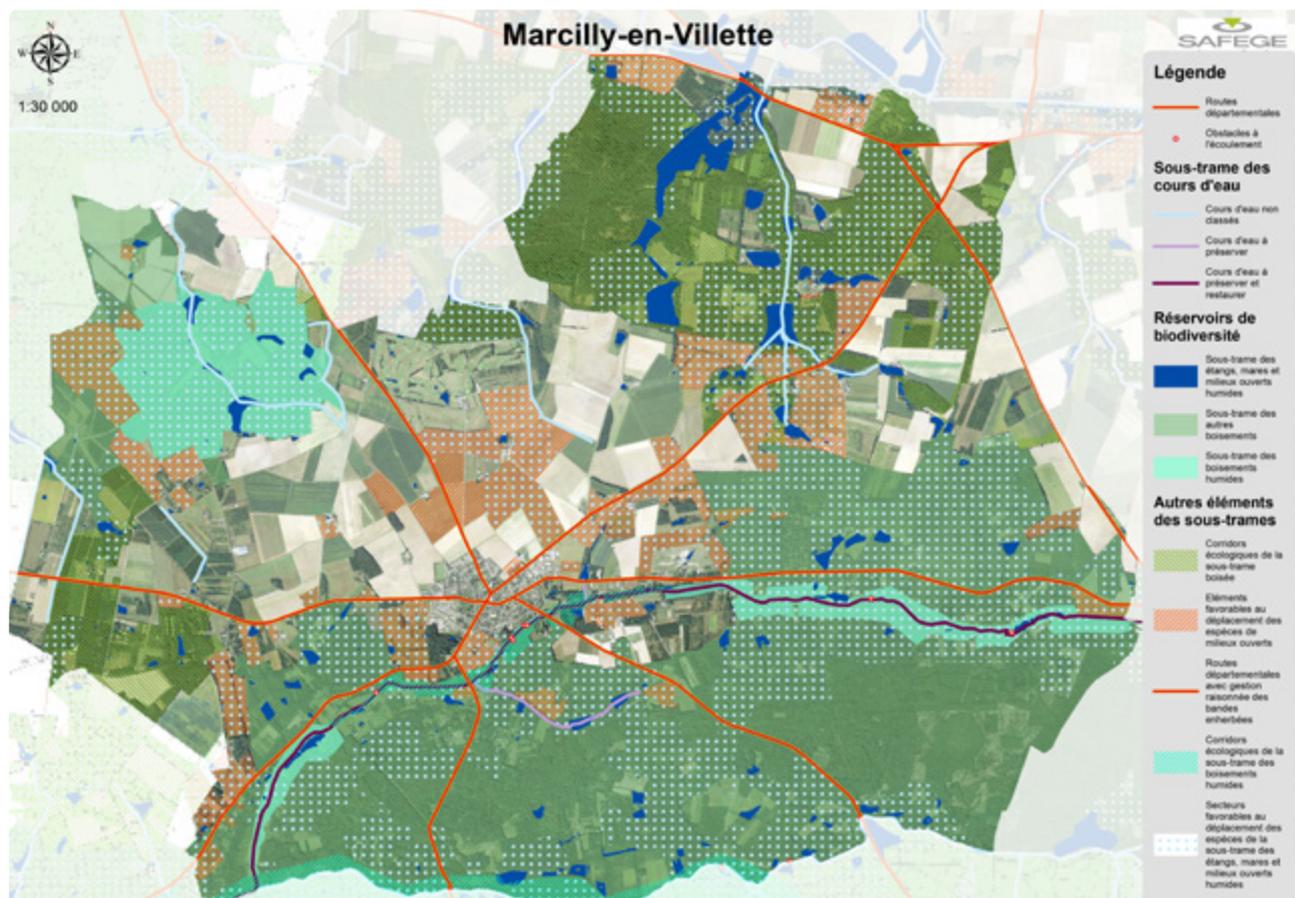
Finalement cette lecture de carte fait ressortir des problématiques importantes en termes d'outils. En effet, les dates de réalisation des cartes interrogent. La carte de la TVB a été faite en 2014 et le règlement graphique du PLU de Jargeau est plus récent, il a été approuvé en 2020. La différence d'année de réalisation a, pour cet exemple, profité à la biodiversité car de nouvelles zones humides ont été reconnues, soit parce que le milieu a évolué, soit parce que les caractéristiques du milieu n'étaient peut-être pas suffisamment visibles en 2014.

De toute évidence, la biodiversité évolue naturellement, et avec le réchauffement climatique cette évolution est amplifiée. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir à disposition des outils récents et de faire des mises à jour, sans quoi il ne serait pas possible d'agir en faveur de l'environnement.

1 Observer la carte

La carte comporte de nombreux éléments de biodiversité différents. Ces éléments sont en plus présents sur de grandes surfaces, ce qui correspond sans doute à une biodiversité intéressante, peu perturbée par l'activité humaine. Plusieurs axes rouges prennent la forme d'une toile d'araignée sur le territoire.

L'urbanisation s'est développée de manière concentrique sur la commune.



Carte de la TVB de la commune de Marcilly-en-Villette

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

La forte présence de surfaces vertes correspond aux sous-trames des autres boisements, c'est-à-dire aux zones non humides.

Le Sud du territoire comprend une artère bleue, qui passe près du bourg, qui correspond au cours d'eau du Bourillon. Le cours d'eau est classé comme "cours d'eau à préserver et à restaurer", bordé par la sous-trame de boisements humides et la sous-trame des étangs, mares et milieux ouverts humides. De plus, certaines parties du cours d'eau, notamment toute la partie la plus proche du bourg, sont considérées comme un corridor écologique de la sous-trame des boisements humides.

3 Transposer des éléments avec le règlement graphique du PLU

Pour la suite de l'étude de la carte, la partie classée comme corridor écologique de la sous-trame des boisements humides est étudiée.

Le cours d'eau du Bourillon est transposé sur le règlement graphique du PLU de Marcilly-en-Villette. Sur la carte du PLU, le Bourillon est surligné en rouge afin de voir les zones qu'il traverse.



En regardant le règlement graphique du PLU, ces zones correspondent principalement à des zones NL voire Ne à certains endroits.

Il s'agit à présent de s'intéresser à la réglementation qui encadre ce zonage.

Le règlement écrit du PLU indique : « La zone N est une zone non construite, équipée ou non, protégée et interdite à l'urbanisation en règle générale.

Elle comporte :

- un secteur Ne, qui couvre les points bâtis isolés existants en milieu rural qui sont principalement affectés à l'habitat
- un secteur Ng, qui correspond aux terrains de golf (divisé en sous-secteur Ng1 et un sous-secteur Ng2)
- un secteur NL, à dominante paysagère et boisée qui est destiné à recevoir des activités de « loisirs » de type promenade, parcours de santé... ».

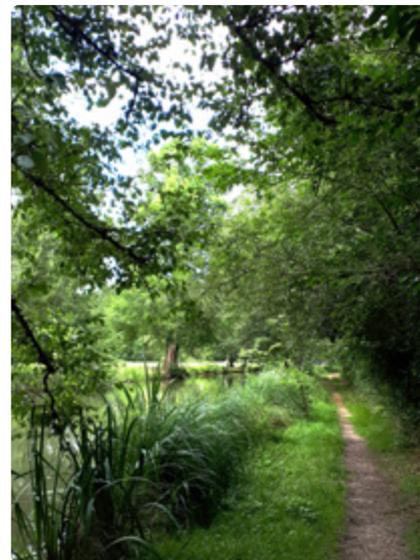


PLU de Marcilly-en-Villette (modifié par Pacton M.)

Le règlement écrit du PLU comprend plusieurs articles qui concernent l'occupation du sol dans ces zones N, et notamment les conditions d'occupation du sol. Grâce à cela, il sera possible d'aménager, de valoriser et de préserver le corridor écologique des boisements de milieux humides, ainsi que le Bourillon, en exerçant le moins de pression possible sur le milieu.

4 Étape n° 4 : Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

Afin de mieux appréhender le secteur, il est nécessaire de comprendre de quelle manière le cours d'eau s'insère dans le périmètre de la commune.



Vues du secteur du Bourillon (Pacton M.)

5 Interpréter la carte

Finalement en lisant la carte de la TVB de Marcilly-en-Villette de cette manière, celle-ci apparaît comme riche avec de nombreuses sous-trames présentes, de nombreux corridors écologiques mis en avant.

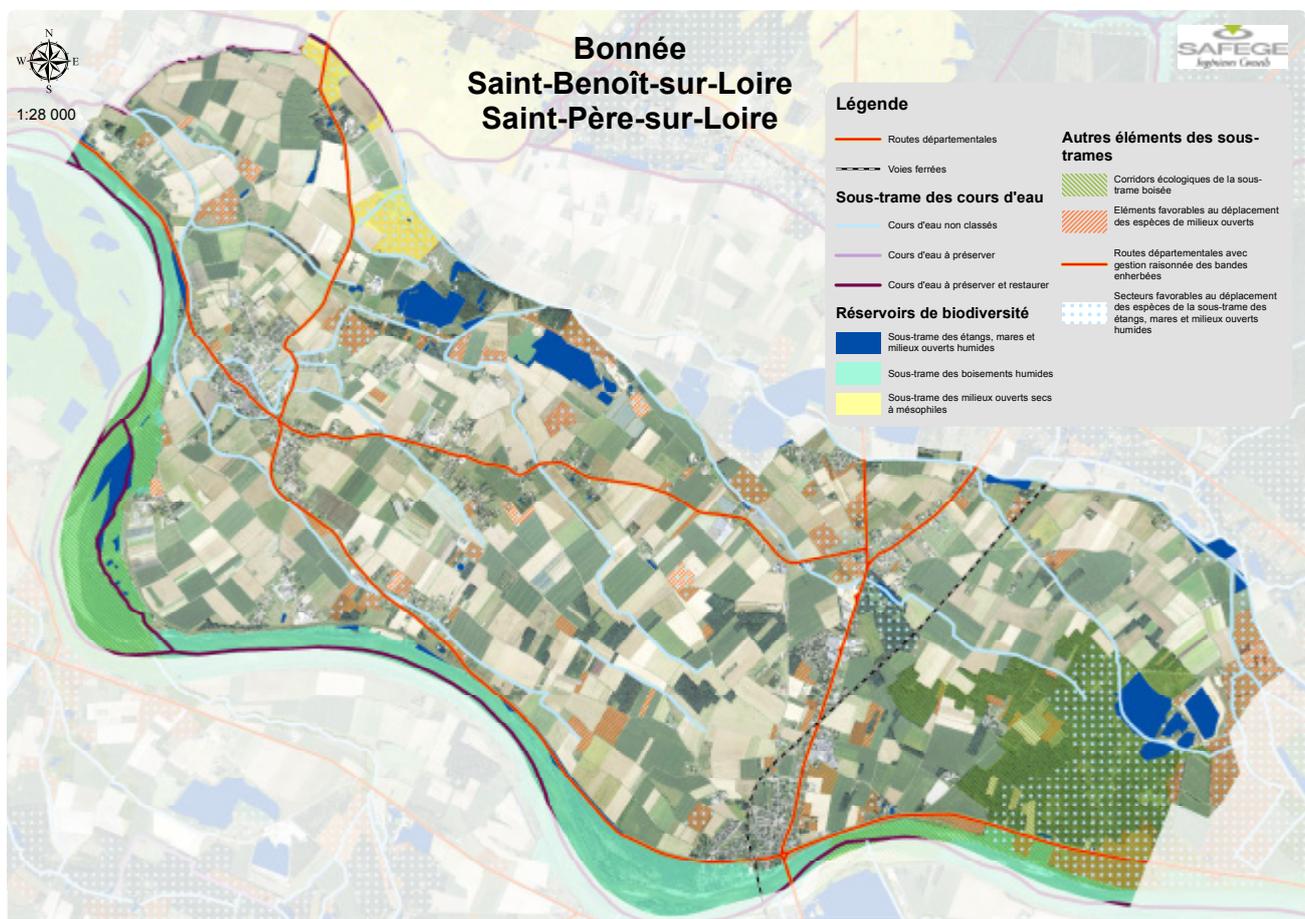
La présence de corridors induit que l'aménagement du territoire doit être pensé de sorte à préserver la richesse écologique. En effet, comme le montre le corridor écologique des boisements des milieux humides, les espaces naturels sont proches des milieux urbains. Le Bourillon est situé dans du zonage N, et est à proximité de forêts préservées, ce qui permet aux espèces fauniques de se déplacer, et aux espèces floristiques de subir moins de pression.

1 Observer la carte

La carte de la TVB, qui regroupe les communes de Saint-Benoît-sur-Loire, Bonnée et Saint-Père-sur-Loire, est composée de peu d'éléments de biodiversité. Au Sud-Est, un aplat vert est tout de même assez important. Il doit s'étendre davantage sur une autre carte de la TVB et ne fera donc pas partie de l'analyse.

Concernant la carte de la TVB sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, les éléments présents sont essentiellement bleus. En effet, plusieurs tracés bleus traversent le territoire, et une artère bleue longe le périmètre de la commune. Autour de ces deux éléments, d'autres aplats de couleurs bleues ou vertes sont présents.

Le territoire semble scindé en plusieurs parties avec des axes rouges.



Carte de la TVB des communes de Bonnée, Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire

2 Interpréter le langage cartographique à l'aide de la légende

La légende de la carte précise la nature des lignes bleues. Il s'agit de cours d'eau non classés. Bien qu'ils ne soient pas classés, leur intérêt écologique n'en est pas plus faible. En effet, nombreux de ces cours d'eau sont connectés avec des zones bleues, qui correspondent aux sous-trames des étangs, des mares et des milieux ouverts humides.

De ce fait, un véritable réseau de milieux humides se dessine sur la carte et constitue une trame bleue. Celle-ci semble être plus visible et renforcée au Nord mais aussi à l'extrémité de la commune, avec le grand axe bleu, la Loire, cours d'eau à préserver et restaurer.

La carte fait ressortir le réservoir de biodiversité de la sous-trame des étangs, des mares et des milieux ouverts humides, ainsi que des boisements humides. De plus, la Loire constitue notamment le corridor écologique de la sous-trame boisée.



3 Transposer des éléments avec le règlement graphique du PLU

Pour la suite de l'étude de la carte, la Loire est étudiée.

La Loire est présente au Sud de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire. Elle est classée en zone N et Nc sur le règlement graphique du PLU.

D'après le règlement écrit du PLU :

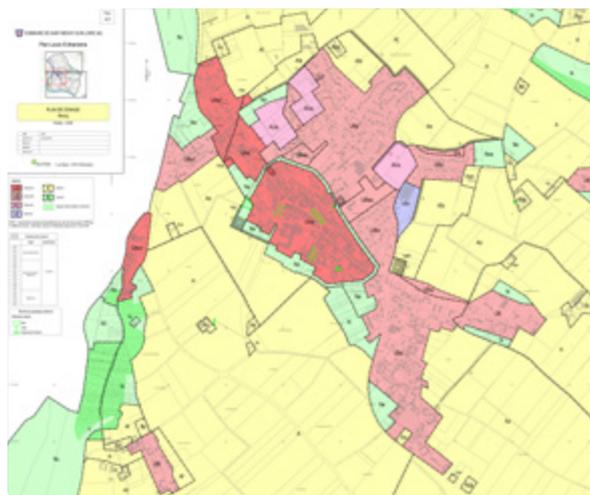
« La zone N est une zone naturelle et forestière, dans laquelle peuvent être classés les secteurs de la commune, équipés ou non, qu'il y a lieu de protéger en raison de la qualité de ses sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère naturel.

La zone N est concernée par :

- le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Loire : Vals de Sully-Ouzouer-Dampierre
- Le projet de site classé : Loire et basilique de Saint-Benoît-sur-Loire
- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Benoît-sur-Loire ».

« Un secteur Nc correspondant à la Loire (et ses abords) identifié comme réservoir de biodiversité. Il comprend un sous-secteur Nca inclus dans le périmètre du SPR ».

Sur la carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les zones à proximité du centre-bourg sont classées comme zone d'expansion de crue, à fort aléa de vitesse.



Règlement graphique du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire

4 Visualiser les éléments de la carte grâce à des photos du terrain

Pour cette étape, le déplacement sur le terrain permet de voir la place que prend la Loire dans le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.



Vues de la Loire au Port de Saint-Benoît-sur-Loire (Ricordel L.)

5 Interpréter la carte

La présence de la Loire induit des contraintes en termes de constructions. En effet, le PPRI s'impose et définit des zones qui sont les plus à risques. La commune est presque sur la totalité en risque inondation. Cette indication permet d'anticiper des futures constructions, résilientes et adaptées aux crues.

En revanche, la Loire est une richesse floristique et faunistique pour la commune. De plus, elle apporte une attractivité touristique avec la Loire à Vélo. Aussi, cela a permis à Saint-Benoît-sur-Loire d'être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et de devenir Petite cité de caractère en 2020.

BIODIVERSITÉ ET URBANISATION

Projet d'écoquartier à Saint-Benoît-sur-Loire

Comment peut-on intégrer la circulation de la biodiversité dans un nouveau secteur d'habitat ?

Données clés du projet

- * Type de projet : Écoquartier à vocation d'habitat mixte, ouvert sur l'espace public, sans garage individuel
- * Parcelle cadastrale : ZL
- * Zonage au PLU : AUa
- * Superficie : 2,5 ha
- * Type de terrain : Prairie
- * Végétation spontanée et locale
- * Liaisons douces existantes dans les lotissements riverains



BIODIVERSITÉ ET URBANISATION

DESCRIPTION DU PROJET

Située dans le périmètre du Val de Loire, la commune de Saint-Benoît-sur-Loire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Petite Cité de Caractère depuis juin 2020, elle a également reçu la distinction Village de caractère du Loiret.

La commune est un Site Patrimonial Remarquable, qui est un outil imposant une réglementation stricte quant à son architecture. Outre cette forte identité culturelle, elle est également sur la route de « La Loire à Vélo », qui lui confère un important attrait touristique. La commune doit aussi se référer au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), car elle se situe en zone inondable.

Le projet consiste à créer un nouveau secteur d'habitat sous la forme d'un écoquartier, qui vise à accueillir une jeune population. Un cabinet de paysagiste accompagne la commune sur ce projet.

L'écoquartier se localisera en proximité immédiate avec le centre-bourg et les infrastructures et équipements du quotidien comme le gymnase, la salle des fêtes et l'école.

Afin d'assurer une connexion avec les secteurs d'habitats existants, le projet sera relié aux liaisons douces existantes et au bourg.

L'écoquartier sera conçu de manière à préserver les cônes de vue vers la Basilique. Il sera aussi l'occasion d'intégrer une végétation locale pour participer à la réduction des îlots de chaleur. Il est prévu de planter des haies composées d'essences locales respectant l'identité paysagère du Val de Loire.

Afin d'anticiper les crues, les constructions disposeront de l'électricité et du gaz au niveau supérieur. Il est prévu que des parkings extérieurs soient créés pour limiter l'usage de la voiture au sein de l'écoquartier. Les constructions seront conçues avec seulement des garages à vélo.

Pour créer du lien avec le bourg et les secteurs d'habitats et du lien social entre les habitants, la commune souhaite intégrer des lieux de coworking, des salles modulables qui prendront la forme de tiers-lieux.

Saint-Benoît-sur-Loire souhaite s'inscrire dans le label EcoQuartier.



Vue sur le futur site du projet (Ricordel L.)



| Légende | |
|-----------------|---|
| Prairie | Pelouse avec agrès de sport |
| Liaisons douces | Végétation de type haie arbustive et arborée, espèces indigènes et ornementales |
| | Haie bocagère |

Plan masse de l'état actuel de la zone d'étude (Ricordel L.)

PISTE D'ACTION N° 1 : Intégrer et préserver la biodiversité existante

* Végétaliser l'écoquartier avec des essences locales

Les éléments végétaux existants sont à observer et conserver comme la haie bocagère située au bord de la propriété La Motte Le Roi. Pour végétaliser l'écoquartier, il est judicieux d'intégrer une végétation locale, similaire à l'existant, pour introduire des plantes indigènes plus résistantes telles que :

- Quercus Robur (Chêne commun)
- Castanea sativa (Châtaignier)
- Carpinus betulus (Charme)
- Corylus avellana (Noisetier)
- Crataegus laevigata (Aubépine épineuse)
- Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)
- Prunus spinosa (Prunellier)
- Acer campestre (Érable champêtre)
- Ilex aquifolium (Houx)
- Malus sylvestris (Pommier sauvage)

EXEMPLE DE PROJET

La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) du Clos Moulin est un quartier exemplaire pour sa qualité paysagère. Livré en 2008, sur 5 hectares, pour une densité de 14.4 logements/ha, il se situe dans le département de la Loire-Atlantique, sur la commune de La Chapelle-des-Marais, commune rurale d'environ 4 000 habitants.

Le projet a conservé et intégré la végétation existante. La qualité paysagère du site a été respectée et est aujourd'hui un atout pour le quartier. Le cadre de vie verdoyant participe à l'arrivée de nouvelles populations.



ZAC du Clos Moulin, La Chapelle-des-Marais (CAUE du Loiret)



En savoir plus

URL <<https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/zac-clos-moulin-2/>>

* Aménager les lisières

Les lisières sont des zones qui se situent entre deux milieux. Elles jouent un rôle de zone tampon et représentent des réserves foncières écologiquement intéressantes à mettre en avant.

Elles peuvent être plantées et arborées pour constituer des corridors écologiques favorisant la Trame Verte et limitant les barrières écologiques (passage de routes). De plus, les lisières peuvent prendre la forme de chemins piétons, pour donner une autre fonction à cet espace et donner davantage de mobilité aux habitants.

Sur le schéma ci-contre, les lisières sont plantées afin de créer une zone tampon avec la route départementale 148, les vues vers la Basilique et la ferme de la Motte Le Roi sont respectées. Des circulations douces peuvent aussi être imaginées par la suite.



Schéma des principes de traitement des lisières et zones constructibles (Fauny Paysage)

PARTIE 2 : BIODIVERSITÉ ET URBANISATION

Projet d'écoquartier à Saint-Benoît-sur-Loire

Le Droit de Prémption Urbain (DPU) peut être utilisé par la commune pour préempter les lisières et ainsi prétendre à les aménager pour le public.

Le droit de préemption urbain permet à la commune de se substituer à un acquéreur et devenir ainsi propriétaire d'un bien, sous conditions. Le motif de l'acquisition doit répondre à l'intérêt général.



En savoir plus

L'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles a réalisé un livret qui permet de donner des clés quant à l'intégration des lisières urbaines dans les documents d'urbanisme.

URL <<https://www.plainedeversailles.fr/wp-content/uploads/2021/11/Lisieres-agri-urbaines-et-limites-parcellaires.pdf>>

* Faire circuler la faune et de la flore

Il est possible d'agir à plusieurs niveaux pour faciliter la circulation de la faune et de la flore entre les espaces :

- Installer des strates variées (arborée, arbustive, herbacée) pour intégrer une diversité d'espèces et les faire se connecter
- Installer des clôtures à maille large (minimum 10X10) pour laisser passer les animaux entre espaces privés et espaces publics
- Percer ponctuellement les murs en parpaing
- Remplacer les clôtures en limites de propriété par des ganivelles, qui peuvent être coupées au bas par endroits pour laisser passer la faune et la flore

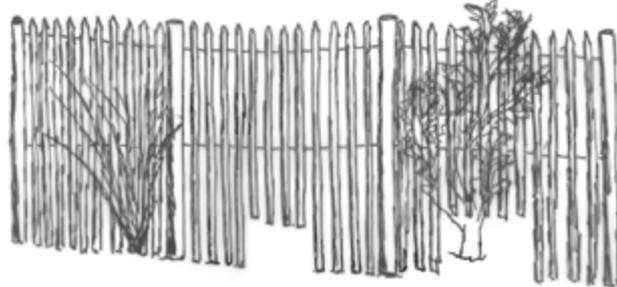


Schéma de création d'un passage dans une ganivelle (Ricordel L.)

* Mettre en place un cahier des recommandations et des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

Ces cahiers peuvent être des annexes à la programmation. Elles permettent au maître d'ouvrage d'imposer des règles à l'opération d'aménagement. Cet outil peut éviter une modification du PLU, procédure parfois longue.

EXEMPLE DE CAHIER DES RECOMMANDATIONS

Brest Métropole Aménagement : quartier de Penhouat, commune de Gouesnou : URL <<https://www.brest-bma.fr/wp-content/uploads/2019/10/F6-Gouesnou-CPAUP-LL-phase2-light.pdf>>

PISTE D'ACTION N° 2 : Favoriser les déplacements doux

La création de l'écoquartier est l'occasion de repenser les modes de déplacement.

EXEMPLE DE PROJET

Finalisé en 2008 et labellisé Ecoquartier en 2013, l'écolotissement des Courtils, de 3 hectares, à Hédé-Bazouges en Ille-et-Vilaine, est un projet précurseur en milieu rural. Ce projet donne la place aux piétons et aux vélos en contraignant l'usage de la voiture. La faune et la flore subissent moins de pression, le cadre est très verdoyant de nos jours.



Ecoquartier Les Courtils, Hédé-Bazouges (CAUE du Loiret)



En savoir plus

URL <https://www.bruded.fr/wp-content/uploads/2017/08/fiche-hede-bazouges_ecolotissement.pdf>

PISTE D'ACTION N° 3 : Assurer la gestion des eaux pluviales

* Valoriser la Trame Bleue pour faire circuler la faune et la flore

Le site de l'écoquartier est en zone inondable. Cette constante doit être prise en compte dans le projet ; il s'agit d'aménager avec l'eau.



En savoir plus

URL < <https://www.la-croix.com/France/A-Romorantin-lurbanisme-comme-rempart-crues-2021-03-01-1201143191> >

EXEMPLE DE PROJET

A Romorantin-Lanthenay, le quartier Matra a été conçu pour être résilient aux inondations. En proximité immédiate avec le cours d'eau La Sauldre, les habitations de ce quartier de 6 hectares ont été construites sur pilotis afin de résister à ce cours d'eau. La récente crue de 2016 n'a pas fait de dégâts sur les habitations.

* Donner plusieurs fonctions au bassin d'orage

Le bassin d'orage est un élément obligatoire pour anticiper les potentielles crues dans le quartier. En revanche, sa première fonction étant la rétention d'eau, son usage reste faible sur une année. Alors il est possible de lui donner des fonctions supplémentaires : aire de jeux, amphithéâtre d'extérieur...

EXEMPLE DE PROJET

Située sur d'anciens vergers, la ZAC du Larry d'Olivet s'étend sur plus de 40 ha. Cette ZAC est construite autour du Parc du Larry, et aménagée autour d'un large bassin d'infiltration multifonctionnel. Ce bassin central a un rôle d'espace de jeux ainsi qu'un rôle hydraulique.



Bassin d'orage et promenade du Parc, ZAC du Larry (CAUE du Loiret)



En savoir plus

URL < https://referentiel-ville-durable.orleans-metropole.fr/wp-content/uploads/2020/12/83.-Gestion-des-eaux-pluviales-a-la-ZAC-du-Larry-Olivet_WA.pdf >

Plus d'informations sur « Biodiversité et urbanisation »

- Guide « Écoquartiers invitation à la biodiversité » réalisé par la Caisse des dépôts et le ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement : URL < <https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2020-02/RES-1308-guide-ecoquartier%255B1%255D.pdf> >
- Guide « Nature et bâti - Cohabiter avec la faune sauvage » réalisé par Loiret Nature Environnement URL < https://www.loiret-nature-environnement.org/images/Biodiversit%C3%A9/Guide_nature_et_bati-web.pdf >

BIODIVERSITE ET LIEN SOCIAL

Projet de mare à Ingrannes

En quoi valoriser un milieu humide participe à la redynamisation d'un cœur de bourg ?

Données clés du projet

- * Commune rurale, environ 550 habitants
- * Localisation de la mare : centre-bourg
- * Superficie de la mare : environ 1 000 m²
- * Usage : pas d'usage depuis 5 ans, à revaloriser



BIODIVERSITE ET LIEN SOCIAL

Projet de mare à Ingrannes

DESCRIPTION DU PROJET

Ingrannes est une commune rurale située en forêt d'Orléans. En cœur de bourg, à proximité de l'école, se trouve une mare d'environ 1 000 m². Cette mare n'est actuellement pas mise en valeur et présente des problèmes d'eutrophisation. La commune cherche à mieux entretenir cette mare et a débuté quelques actions : désherbage, curetage réalisé en hiver pour ne pas déranger la biodiversité présente. Cependant, la manière de valoriser la mare reste floue pour la commune.

INTÉRÊTS DES MARES

Les mares sont des milieux humides riches en biodiversité qui rendent de nombreux services écosystémiques : gestion des eaux de ruissellement, participation à la régulation des inondations et sécheresses et à la recharge des nappes phréatiques, points d'eau ou d'humidité lors des sécheresses, épuration et filtration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols...

Toutefois, depuis les années 50, de nombreuses mares ont disparu en France, détruites par l'activité humaine (routes...), drainées, comblées volontairement ou naturellement, polluées ou encore peuplées par des espèces exotiques envahissantes.



Mare d'Ingrannes (Pacton M.)



Vue aérienne de la mare (Géoportail)

PISTE D'ACTION N° 1 : Faire de la mare un véritable support pédagogique à la biodiversité

* Installer des panneaux éducatifs

La mare représente un support pédagogique de proximité. Pour la valoriser, des panneaux explicatifs peuvent être installés pour donner des informations sur cet écosystème, son intérêt, sa gestion.

EXEMPLE DE PROJET

La commune de Chécy a mené un projet global de valorisation d'une de ses mares : travaux de restauration et mise en place de panneaux pédagogiques, en collaboration avec le Syndicat mixte du bassin de la Bionne et du Cens (SIBCCA). Les travaux réalisés ont permis d'accueillir à nouveau une biodiversité riche.



En savoir plus

URL <[https://sibcca.fr/les-travaux/18 : restauration-de-l-ivoirie-et-d-une-mare-sur-la-commune-de-chemy](https://sibcca.fr/les-travaux/18-restauration-de-l-ivoirie-et-d-une-mare-sur-la-commune-de-chemy)>



Mare de Chécy et panneau pédagogique (SIBCCA)

AUTRES EXEMPLES DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES SUR LES MARES

Le Bardon : URL <https://www.loiret-nature-environnement.org/images/ValMares/PANNEAU_LE_BARDON.pdf>

Jouy-le-Potier : URL <https://www.loiret-nature-environnement.org/images/ValMares/JOUY_LE_POTIER_panneau.pdf>

* Mettre en place une aire terrestre éducative

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé le projet « aire terrestre éducative » qui repose sur la gestion participative d'élèves et de leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Grâce à ce projet pédagogique et citoyen, les jeunes peuvent être sensibilisés à la préservation de l'environnement. Afin qu'un milieu soit reconnu comme une aire terrestre éducative, il doit être à proximité d'une école ayant des élèves du niveau CM1-6^e.

Même si la commune d'Ingrannes n'est pas concernée par ce niveau scolaire, la démarche d'aire terrestre éducative peut inspirer une action pédagogique de gestion de la mare avec les élèves. De plus, la mare peut apporter une plus-value sociale et récréative au bourg, avec des animations, organisées par exemple en collaboration avec une association environnementale, tout en créant une continuité avec l'Arboretum des Grandes Bruyères.



En savoir plus

URL <<https://www.ofb.gouv.fr/les-aires-terrestres-educatives>>

PISTE D'ACTION N° 2 : Favoriser la découverte et l'accès à la mare

* Insérer la mare dans un circuit de mares

Afin de valoriser le patrimoine naturel des bourgs et donner envie aux randonneurs ou aux cyclistes de visiter le territoire, un circuit des mares peut être créé.

EXEMPLE DE PROJET

Sur le territoire voisin du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, un circuit des mares a ainsi été mis en place.



En savoir plus

URL <https://www.loiret-nature-environnement.org/images/ValMares/CARTE_Circuit_des_mares-Pithiverais-BDef.pdf>

* Installer du mobilier urbain

Pour que la mare devienne un véritable lieu de vie et puisse rendre le bourg plus dynamique, du mobilier urbain peut être installé : banc, table de pique-nique ou tout autre aménagement valorisant le milieu : ponton, passerelle...



Exemple de mobilier : ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite sur l'étang communal de Trainou

Plus d'informations sur la gestion et l'entretien des mares

- **Guide d'entretien des mares réalisé par Loiret Nature Environnement**

URL <https://www.loiret-nature-environnement.org/images/ValMares/entretien_mare_commune.pdf>

- **Guide technique de recommandations pour les mares publiques réalisé par le PETR Centre-Cher :**

URL <https://ville-saint-florent-sur-cher.fr/images/amenagement_du_territoire/2021/Guide_technique_mares_-_2021_light.pdf>

BIODIVERSITE ET TOURISME

Projet des fossés à Saint-Benoît-sur-Loire

Comment la préservation de l'environnement participe-t-elle à la préservation du patrimoine ?

Données clés du projet

- * Commune de 2 000 habitants
- * Patrimoine reconnu : Site Patrimonial Remarquable, Petite Cité de Caractère
- * Secteur en zone inondable
- * Parcelle cadastrale : Na
- * Projet mêlant biodiversité et patrimoine
- * Public du projet : locaux et touristes

Projet de milieu humide à Marcilly-en-Villette

De quelle manière est-il possible de valoriser écologiquement un milieu humide tout en répondant à une offre touristique ?

Données clés du projet

- * Peupleraie plantée dans les années 70
- * Parcelle en bord de cours d'eau : Le Bourillon
- * Qualité de zone humide
- * Classée zone naturelle de loisirs au PLU



BIODIVERSITE ET TOURISME

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire est riche d'histoire et reconnue pour son patrimoine. Elle présente également la particularité de disposer de fossés, qui créent une véritable ceinture bleue.

Les fossés ont été creusés autour du XI^e siècle par les moines présents dans la commune. Alors alimentés par la rivière de la Bonnée, ils étaient navigables et servaient essentiellement à l'acheminement des pierres pour la construction de l'abbatiale.

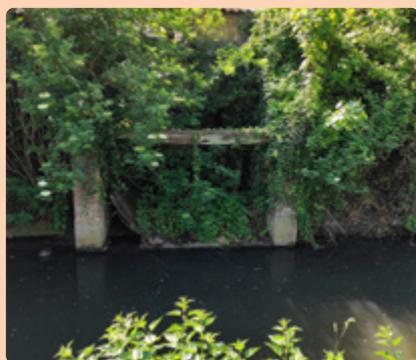


Carte et photographie anciennes des fossés (Livre sur l'histoire de Saint-Benoît-sur-Loire)

Dans les années 60, le cours de la rivière a été régulé pour soutenir l'activité maraîchère. Désormais, les fossés ne sont plus alimentés par la Bonnée, dont le lit est plus bas, mais par la récupération des eaux pluviales.

Le linéaire des fossés, Trame Verte et Bleue au cœur de la commune, constitue un lieu de vie où de nombreuses personnes se promènent.

Toutefois, les fossés ne sont pas aujourd'hui valorisés car ils posent des problématiques de gestion. Ce sont en tout 44 propriétaires qui sont chargés de l'entretien des fossés, chacun ayant la responsabilité de la partie du fossé situé le long de sa parcelle, et ce, jusqu'à la rive opposée. De nombreuses parties des fossés sont laissées en friches, ou sont en cours d'eutrophisation, et la plupart des lavoirs sont en mauvais état ou ont été entièrement rebouchés.



Lavoir en très mauvais état (Ricordel L.)



Lavoir non mis en valeur (Ricordel L.)



Lavoir rebouché/comblé (Ricordel L.)

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire cherche à valoriser ce patrimoine naturel et historique, en créant deux parcours le long des fossés, de 1 950 m et 2 400 m.

La commune soutient également la mise en place d'une association « riverains des fossés », en subventionnant totalement l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des fossés.



PISTE D'ACTION N° 1 : Favoriser l'écosystème des fossés

La revalorisation des fossés doit être pensée pour favoriser la biodiversité présente dans le milieu humide. De ce fait, les berges ne doivent pas être artificialisées et doivent permettre aux espèces de se déplacer et de se reposer.

EXEMPLE DE PROJET

La commune de Boigny-sur-Bionne, labellisée Territoire Engagé pour la Nature, est un bel exemple de renaturation de berges.

La biodiversité des berges de la Bionne a ainsi été étudiée avec le syndicat de rivière (SIBCCA) et la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection Aquatique.

Puis, la commune a créé un parcours de découverte de la biodiversité, en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement et l'association des randonneurs boignaciens.

Il est également prévu d'installer des panneaux explicatifs sur des points d'observation de la faune et de la flore locales.



Berges de la Bionne (Ricordel L.)



En savoir plus

démarche biodiversité de Boigny-sur-Bionne URL <<https://boignysurbionne.fr/cadre-de-vie/environnement/>>

PISTE D'ACTION N° 2 : Mettre en tourisme les fossés

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire peut s'inspirer du village de Montrésor, situé en Indre-et-Loire, pour mettre en tourisme ses fossés.

EXEMPLE DE PROJET

Montrésor possède un patrimoine historique et naturel très riche. En effet, il est dominé par son château du Moyen-Âge et traversé par l'Indrois. Il a obtenu la certification Les Plus Beaux Villages de France.

Afin de valoriser son patrimoine et développer son attractivité touristique, Montrésor a mis en place des circuits pédestres de 1 et 3 km le long de l'Indrois, selon les principes suivants :

- **Restaurer les éléments remarquables**

Les lavoirs ont été restaurés et mis en valeur.

- **Favoriser les cônes de vues**

Plusieurs vues sur l'Indrois depuis les berges offrent aux promeneurs de beaux paysages.

- **Installer des panneaux pédagogiques**

Des panneaux jalonnent les circuits et informent tant sur la faune et la flore présentes que sur l'histoire du lieu.



Montrésor et ses fossés (Ricordel L.)



En savoir plus

URL <<https://www.montrésor.fr/decouvrir/lun-des-plus-beaux-villages-de-france/>>

DESCRIPTION DU PROJET

Une peupleraie est localisée au Sud de la commune de Marcilly-en-Villette, à proximité du cours d'eau du Bourillon. Elle se situe sur le chemin piéton qui rejoint le centre-bourg, à la croisée d'itinéraires de randonnées.



Localisation de la peupleraie et du Bourillon
(Géoportail - Ricordel L.)



Vue sur la peupleraie (Ricordel L.)



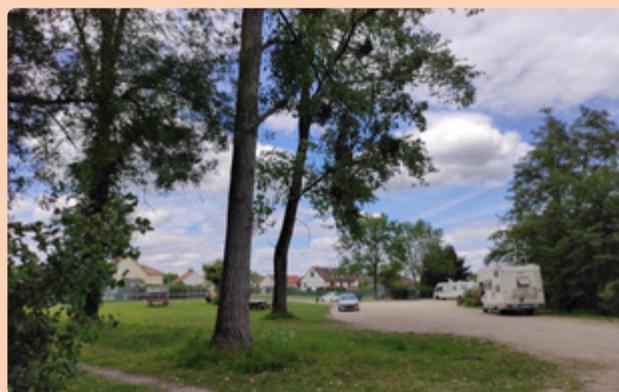
Panneaux explicatifs des sentiers de randonnées
(Ricordel L.)

La peupleraie était à l'origine une zone utilisée pour la pâture du bétail, inondée en hiver par le Bourillon. Dans les années 70, des peupliers ont été plantés sur cette zone afin d'assécher le milieu et limiter les crues. Aujourd'hui, la peupleraie a perdu de sa densité et est en perte écologique : les peupliers sont âgés et certains d'entre eux sont morts par le pied ou bien cassés en deux.

Cet espace est classé en zone naturelle de loisirs sur le règlement graphique du PLU (2011). Il comprend également une aire de camping-car ainsi qu'un lavoir donnant sur l'île du Cosson.



Lavoir (Ricordel L.)



Aire de camping-car (Ricordel L.)

La commune souhaite revaloriser cet espace d'un point de vue écologique et touristique, en conservant une fonction d'accueil du public en lien avec les itinéraires de randonnées.

Dans un premier temps, la commune a fait appel à un stagiaire en BTS Gestion et protection de la nature pour avoir une idée des possibilités d'aménagement de la zone. La réintroduction d'espèces végétales solognotes a été proposée, en tenant compte de l'acidité du sol.

Le site de Marcilly-en-Villette n'est pas classé aujourd'hui comme un milieu humide.

Les peupliers implantés sur le site absorbent beaucoup d'eau, environ 400 litres d'eau par jour par arbre. Aussi, si le couvert végétal évolue à terme, il est fort probable que ce site devienne un milieu humide. Dans ce cas, une réglementation précise sera à respecter pour l'aménager.

Les préconisations qui suivent tiennent compte de l'évolution de cette zone en milieu humide et de la proximité avec le Bourillon, qui induit des enjeux en termes de qualité de l'eau et de gestion des crues.

PISTE D'ACTION N° 1 : Valoriser le milieu humide par un sentier touristique

La valorisation de l'espace de la peupleraie peut permettre de proposer un nouveau sentier au cœur de ce site, connecté aux itinéraires de randonnées existants.

EXEMPLE DE PROJET

Le syndicat mixte du bassin de la Cisse a restauré et aménagé la zone humide des Rinceaux à Molineuf (commune de Valencisse), qui n'était plus fréquentée et envahie par les ronces.

Un sentier pédagogique d'initiation à l'environnement a été conçu par l'association d'insertion Environnement 41, sur 2 kilomètres et jalonné de 11 panneaux explicatifs. Des platelages en bois ont été installés pour matérialiser le sentier dans cette zone humide. Cette solution peut représenter un coût assez élevé ; il est aussi possible de combiner sentiers enherbés et platelages.



En savoir plus

URL <<https://www.valencisse.fr/page/lesrinceaux>>

EXEMPLE DE PROJET

Au cœur de la vallée de l'Œuf à Estouy, le marais du Moulin de la Porte est une zone humide aux multiples facettes : eaux vives et stagnantes, prairies humides, roselières...

Le sentier, tracé au cœur du marais, permet la découverte des différents milieux humides sur une boucle d'environ 1 km. Le site est accessible à pied depuis le bourg d'Estouy ou par l'itinéraire de Grande Randonnée 32 qui longe la vallée. Enfin, quelques places de parking sont également prévues.



Zone humide de l'Estouy (Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire)



En savoir plus

URL <<https://www.grandpithiverais.fr/decouvrir/marais-du-moulin-de-la-porte/>>

PISTE D'ACTION N° 2 : Créer une Zone Tampon Humide Artificielle (ZTHA)

La ZTHA est une interface paysagère qui se rapproche des milieux humides comme les mares. Elle est d'origine anthropique, expressément positionnée, aménagée, gérée et entretenue pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminants vers les milieux aquatiques.

La ZTHA ne peut être créée dans la zone humide. Elle peut en revanche être intégrée au Nord du site de la peupleraie, zone proche des habitations et moins humide, afin de jouer son rôle de filtration des eaux pluviales.



En savoir plus

La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire précise les éléments sur la ZTHA dans le document suivant URL <https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/205_Inst-rd/RUBR_Agro-ecologique/Fiche_7_Zone_tampon_2024.pdf>

Plus d'informations sur les zones humides

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a réalisé une **vidéo qui illustre les défis et avantages de la zone humide** : URL <<https://www.youtube.com/watch?v=rVStFHRfOnc>>
- « **Préserver, restaurer, développer les zones humides dans les projets d'aménagement** », ouvrage réalisé par le Cerema (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) URL <<https://www.cerema.fr/fr/actualites/preserver-restaurer-developper-zones-humides-projets?folder=10654>>

BIODIVERSITE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

Requalification du bourg d'Aschères-le-Marché

En quoi la requalification du centre-bourg peut participer à la réintroduction de la biodiversité ?

Données clés du projet

- * Type de projet : Requalification de centre-bourg
- * Zone d'étude : Place du Champart, Jardin de la Mairie, Place du Marché et Place du 11 novembre
- * Zonage UA au PLU
- * Espaces minéralisés à végétaliser
- * Sécuriser et favoriser les piétons et les cyclistes
- * Arbres remarquables et massifs paysagers ornementaux
- * Etude préalable réalisée par le CAUE du Loiret

Végétalisation des cimetières à Bray-Saint-Aignan

Comment faire des cimetières un atout pour la Trame Verte et Bleue ?

Données clés du projet

- * Commune nouvelle d'environ 1 800 habitants, composée des bourgs de Bray-en-Val et Saint-Aignan-des-Gués
- * 3 cimetières : 2 anciens cimetières minéraux, 1 nouveau cimetière mixte (surface minérale, pelouse, arbres)
- * Projet de végétalisation avec géogrille et plaques de sedum



**BIODIVERSITE ET
GESTION DE
L'ESPACE PUBLIC**

Requalification du bourg d'Aschères-le-Marché

DESCRIPTION DU PROJET

Aschères-le-Marché est une commune très agricole située dans l'ensemble paysager de la Beauce. Traversée par la D11, la commune est fortement fréquentée par les poids lourds et les engins agricoles. Cette importante circulation pose des questions de sécurité et effectue une pression sur les éléments paysagers.

La commune cherche à requalifier son centre-bourg au niveau de plusieurs espaces : le Jardin de la Mairie, les places du Champart, du Marché et du 11 novembre.

Il s'agit de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes, avec une forte volonté de végétaliser et redynamiser ces espaces.



Place du Champart

Composée de tilleuls, cette place est utilisée pour la célébration des mariages. Elle doit être accessible et accueillante. Elle offre également des places de stationnement.



Jardin de la Mairie

Cet espace d'accueil du public comprend de la pelouse, quelques arbres (tilleuls et grand séquoia), des massifs paysagers horticoles et du mobilier urbain (table de pique-nique). Il est traversé par un cheminement doux qui le relie aux places du Champart et du Marché.



Place du 11 novembre

Utilisée pour le jeu de pétanque, cette place est constituée de petits espaces paysagers et d'un grand saule pleureur.



Place du marché

Cette place est très fréquentée sur le bourg : parking de stationnement pour l'école, accueil des événements festifs. Elle comporte une halle, élément d'architecture fort et attrait touristique, inscrite aux monuments historiques.

L'absence de marquage au sol et d'aménagements ne permettent toutefois pas d'y distinguer la circulation des véhicules et des piétons.

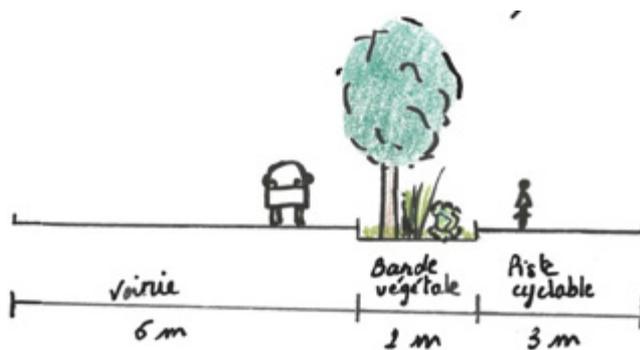
(Pacton M.)

PISTE D'ACTION N° 1 : Sécuriser la circulation en créant une bande végétale

La bande végétale permet de séparer les espaces et de protéger les cyclistes et piétons de la circulation. Elle peut aussi assurer une fonction de récupération des eaux pluviales.



Bande végétale à Saint-Denis-de-l'Hôtel (Ricordel L.)



Coupe de principe d'une bande végétale de profondeur 10-15 cm pour infiltrer les eaux pluviales (Ricordel L.)



En savoir plus

- Cerema « 8 clés pour réussir votre piste cyclable »
URL <<https://www.cerema.fr/fr/actualites/8-recommandations-reussir-votre-piste-cyclable>>
- Ville de Paris « Installer des séparateurs végétalisés pour sécuriser les pistes cyclables »
URL <<https://www.adaptaville.fr/separateurs-vegetalises-pour-pistes-cyclables>>

PISTE D'ACTION N° 2 : Conserver la végétation existante

La place du 11 novembre et le Jardin de la Mairie sont les deux espaces végétalisés à requalifier. Ils comprennent une trentaine d'arbres (tilleuls, bouleaux, robiniers) et des massifs paysagers composés d'arbustes et de vivaces. Tous ces végétaux doivent être conservés et pris en compte dans la requalification du bourg.



En savoir plus

- Cerema « Révéler et valoriser le paysage du quotidien »
URL <<https://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-paysagev6.pdf>>

Requalification du bourg d'Aschères-le-Marché

PISTE D'ACTION N° 3 : Végétaliser pour améliorer le cadre de vie

Il est intéressant pour la place du Champart, qui reçoit annuellement du public, de végétaliser en combinant arbustes caducs et persistants, graminées et vivaces qui fleurissent à des saisons différentes et offrent ainsi un fleurissement en continu.

Proposition de palette végétale

| | Nom français | Nom latin | Feuillage | Floraison |
|-----------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------|------------------------|
| Arbustes | Abélia à grandes fleurs parfumées | <i>Abelia x grandiflora</i> | Semi-persistant | Estivale - Automnale |
| | Cornouiller blanc | <i>Cornus alba</i> | Caduc | Printanière à estivale |
| | Fusain ailé | <i>Eunonymus alatus</i> | Caduc | Printanière à estivale |
| | Chèvrefeuille d'hiver | <i>Lonicera fragrantissima</i> | Persistant | Hivernale |
| Vivaces | Agapanthe | <i>Agapanthus</i> | Persistant | Estivale |
| | Montbretia rouge écarlate | <i>Croscomia 'lucifer</i> | Caduc | Estivale |
| | Azurite | <i>Echinops ritro 'alba</i> | Caduc | Estivale à automnale |
| | Lysimaque à feuilles de cléthre | <i>Lysimachia clethroides</i> | Caduc | Estivale |
| Graminées | Eragrostic trichodes | <i>Eragrostic trichodes</i> | Caduc | Estivale à automnale |
| | Carex | <i>Carex morrowii</i> | Persistant | Hivernale |



En savoir plus

L'Agence Régionale de la Biodiversité propose une rubrique « Végétalisons ! » avec des solutions concrètes en Centre-Val de Loire.
 URL <<https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/les-boites-outils-pour-passer-l-action/vegetalisons>>

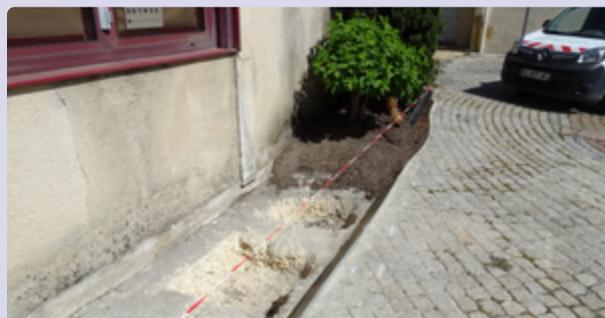
PISTE D'ACTION N° 4 : Créer des connexions entre les espaces à requalifier

* Installer des sols perméables qui favorisent la végétation et l'infiltration des eaux

La commune d'Aschères-le-Marché peut agir sur la perméabilité des sols de ses différents espaces publics.

EXEMPLE DE PROJET

La commune d'Epeigné-les-Bois a fait le choix de désimperméabiliser ses pieds de murs. Espaces non utilisés, ils sont dé-pavés pour y planter de la végétation et permettre l'infiltration des eaux pluviales.



Pied de mur désimperméabilisé à Epeigné-les-Bois (ARB Centre-Val de Loire)



EXEMPLE DE PROJET

Le Plan Local de l'Urbanisme Métropolitain (Plum) d'Orléans Métropole propose des orientations quant à la perméabilité des sols. En effet, la conception des revêtements est un élément qui favorise à la fois le déplacement des espèces, en particulier les insectes, et l'infiltration des eaux.

L'implantation de strates variées permet d'augmenter le potentiel écologique des espaces plantés. L'objectif est de combler les manques de végétaux en plantant et de renforcer le maillage végétal.



En savoir plus

URL <https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2022-01/OAP_TV_B_et_atlas_TV_B.pdf>

* Limiter la présence des véhicules en créant une zone partagée

La voiture crée une pression sur les espèces animales et végétales, ainsi que sur les piétons et cyclistes. Ainsi, limiter son usage, sa vitesse ou sa présence participe au maintien d'une qualité écologique du bourg. Pour ce faire, il est possible de créer une zone où les véhicules et les piétons se rencontrent et partagent l'espace. Cet aménagement peut être pensé pour la place du Marché, situé à proximité des écoles.

EXEMPLE DE PROJET

La ville de Brest a mis en place une zone partagée, zone où les véhicules et les piétons se rencontrent et partagent l'espace. Afin de sécuriser les piétons et les cyclistes, la zone a été vêtue d'un revêtement particulier (tâches orange) pour bien la distinguer du reste de la voirie.



Zone partagée sur le boulevard Jean Moulin à Brest (Ricordel L.)

* Conserver la végétation spontanée et végétaliser les pieds de bâti

Ce type d'opération peut être réalisé en faisant participer les habitants de la commune d'Aschères-le-Marché.

EXEMPLE DE PROJET

La commune de Jargeau a mis en place une charte de végétalisation qui permet de délivrer aux habitants un permis de végétaliser. Le but est de rendre la ville plus verte, de redonner de l'élan à la biodiversité, de participer à l'amélioration de l'air et de favoriser les échanges autour du jardinage.

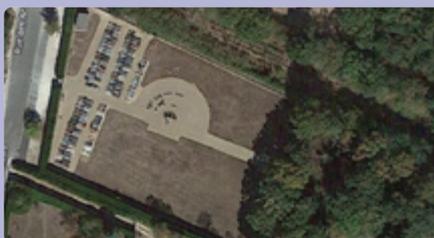


Pieds de mur végétalisés à Jargeau (Pacton M.)

Végétalisation des cimetières à Bray-Saint-Aignan

DESCRIPTION DU PROJET

Bray-Saint-Aignan fait partie des communes du territoire qui sont en pleine mise en place d'une solution de végétalisation de leurs cimetières. La commune, qui regroupe Bray-en-Val et Saint-Aignan-des-Gués, compte trois cimetières pour 4 techniciens.



Le nouveau cimetière de Bray-en-Val

Cimetière mixte : surface minérale autour des tombes, une grande partie de pelouse, puis une parcelle couverte d'arbres.

Vue aérienne du cimetière mixte de Bray-Saint-Aignan (Google Maps)



L'ancien cimetière de Bray-en-Val

Cimetière minéral : aucune végétation présente dans le cimetière (avant le début de végétalisation), présence de quelques arbres et arbustes autour du cimetière. Situé devant la mairie de Bray-Saint-Aignan.

Vue aérienne du cimetière minéral face à la mairie de Bray-Saint-Aignan (Google Maps)



Le cimetière de Saint-Aignan-des-Gués

Cimetière minéral : aucune végétation dans ou autour du cimetière.

Vue aérienne du cimetière Saint-Aignan-des-Gués (Google Maps)

Le projet de végétalisation des cimetières de Bray-Saint-Aignan est assez avancé. L'inspiration du responsable des services techniques pour la végétalisation provient des grands cimetières américains gazonnés.

PISTE D'ACTION : Végétalisation avec géogrille et plaques de sedum

L'aménagement des cimetières a été pensé avec de l'engazonnement des allées et la culture de sedum dans les inter-tombes et le long des allées gazonnées.

Les allées gazonnées accueilleront des géogrilles tridimensionnelles permettant le passage motorisé et assurant l'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les géogrilles installées seront de classe lourde (passage mini-pelle, véhicule de 3,5 tonnes) dans les allées principales et de classe légère (piétons et PMR) dans les plus petites allées.



Bandes de sedum dans l'ancien cimetière (Pacton M.)



Scénario d'aménagement de l'allée principale du nouveau cimetière de Bray-Saint-Aignan (Pacton M.)

Une géogrille est un matériel en polyéthylène 100 % recyclé et recyclable. Elle permet de renforcer les surfaces engazonnées, tout en ayant un fort pouvoir antidérapant. De plus, les géogrilles limitent le tassement de la terre, l'eau peut donc s'infiltrer dans le sol.

Le sedum est un ensemble de plantes grasses tapissantes, caduques et persistantes, très résistantes aux aléas climatiques et peu exigeantes en entretien. La commune de Bray-Saint-Aignan a utilisé des tapis pré-cultivés composés de substrat et de 3 à 5 espèces de sedum.

AUTRES PISTES DE VÉGÉTALISATION

Dans le Loiret, d'autres techniques de végétalisation ont été mises en place : hydroseeding, cimetière paysager.

* Végétalisation par hydroseeding

EXEMPLE DE PROJET

Le cimetière de la commune de Jargeau est situé sur un substrat sableux, sur lequel peu de végétation peut pousser. Pour obtenir une couverture végétale uniforme, la commune s'est tournée vers l'hydroseeding, c'est-à-dire la réalisation de semis par projection hydraulique. L'avantage de cette technique est qu'elle s'adapte à tous les types de terrains et de substrats.

* Cimetière paysager

EXEMPLE DE PROJET

Saint-Jean-de-Braye a créé en 2002 un cimetière paysager pour mettre en adéquation l'environnement et le recueillement des familles.

Ce cimetière se compose d'un carré paysager, qui comprend des sépultures, et d'un jardin du souvenir, qui s'inspire des jardins asiatiques. Dans cet espace, il n'y a pas de monument complet (stèle, croix ou dalle arasée), les plantes et fleurs sont uniquement en pots et regroupées au plus près de la stèle pour laisser les services techniques engazonner au maximum les tombes.



Cimetière paysager de Frédeville de Saint-Jean-de-Braye (Pacton M.)

Plus d'informations sur sur la végétalisation des cimetières

- Le portail de l'ARB Centre-Val de Loire propose de nombreuses ressources concernant les cimetières : idées d'actions, documentation, webinaire...

URL <<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/vegetaliser-mon-cimetiere>>

| | |
|----------------|--|
| ARB | Agence Régionale de la Biodiversité |
| CAUE | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement |
| CEREMA | Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement |
| DOO | Document d'Orientation et d'Objectifs |
| DPU | Droit de Préemption Urbain |
| OFB | Office Français de la Biodiversité |
| PETR | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural |
| PLU | Plan Local de l'Urbanisme |
| PLUi | Plan Local de l'Urbanisme intercommunal |
| PLUm | Plan Local de l'Urbanisme métropolitain |
| PMR | Personne à Mobilité Réduite |
| PPRI | Plan de Prévention des Risques d'Inondation |
| RNU | Règlement National d'Urbanisme |
| SIBCCA | Syndicat mixte des bassins versants de la Bionne et du Cens |
| SPR | Site Patrimonial Remarquable |
| SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SRADDET | Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires |
| SRCE | Schéma Régional de Cohérence Écologique |
| TVB | Trame Verte et Bleue |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization <i>En français : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture</i> |
| ZAC | Zone d'Aménagement Concertée |
| ZTHA | Zone Tampon Humide Artificielle |

Remerciements

À Montaine PACTON et Léa RICORDEL, stagiaires au PETR, pour leur implication, leur dynamisme et la qualité de leurs travaux,
Aux élus et techniciens des communes pilotes pour leur disponibilité et leur accueil,
À l'équipe du CAUE du Loiret pour son accompagnement technique,
À l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire pour son appui.

Réalisation

Le livret Biodiv'Pratique a été imaginé et réalisé par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Direction de la publication : Odile AUCLAIR

Rédaction des contenus : Montaine PACTON, Léa RICORDEL

Relecture et synthèse des contenus, rédaction du livret global : Aurore MANIEZ

Date : juillet 2024.

Mise en page et impression : CORBET, Olivet 45160.

Le livret Biodiv'Pratique a été financé par
le programme LEADER 2014-2022 du GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
et par le dispositif A VOS ID de la Région Centre-Val de Loire.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, des études de la Trame Verte et Bleue ont été réalisées il y a quelques années et ont produit des diagnostics avec des cartographies des milieux, des plans d'actions et des guides de recommandations.

Ces documents sont toutefois difficiles à appréhender pour les élus du territoire et la Trame Verte et Bleue manque aujourd'hui de déclinaison opérationnelle.

Ainsi, sur le terrain, la biodiversité est une notion qui peut paraître complexe : diversité des champs d'actions, expertise et expérimentation nécessaires, réglementation imposée...

Les acteurs du territoire sont en attente d'animation et de mise en réseau, de pédagogie et de sensibilisation.



Suite à ce constat, les élus du PETR ont décidé de concevoir un outil pédagogique, à destination des collectivités, pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents de planification. Il s'agit en particulier de sensibiliser les élus à la Trame Verte et Bleue ainsi que de l'articuler aux documents d'urbanisme des communes.



L'objectif est double : rendre plus accessibles les études de la Trame Verte et Bleue et montrer des exemples concrets de traduction, créer un outil pédagogique qui pourra ensuite être diffusé et utilisé au niveau des communes.

Pour réaliser ce projet, les élus du PETR ont fait appel à un binôme de stagiaires en fin d'études, aux formations complémentaires en écologie et en urbanisme/paysage. Les contenus produits dans le cadre de ces stages ont permis de créer ce livret « Biodiv'Pratique ».

Ce projet est l'une des quatre actions de l'initiative collective « Biodiversité, implication citoyenne et aménagement durable » menée par le PETR conjointement avec le CAUE du Loiret autour de la biodiversité. Les autres actions de cette initiative concernent l'organisation de réunions de partage d'expériences entre collectivités (Rando-bio), la formation d'un groupe d'habitants aux questions de la biodiversité et de l'aménagement du territoire (Ambassadeurs) et le fleurissement participatif de l'espace public (Jardins de rues).

Pour en savoir plus : www

